

## Mémoire

### Parc éolien Des Moulins

#### Thetford Mines, Kinnears Mills et Saint Jean de Brébeuf

Présenté à; Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Présenté par; Serge Fournier, Propriétaire forestier, et signataire  
d'un contrat d'octroi d'option d'installation d'éolienne avec le promoteur.

Date du mémoire; 28 septembre 2009

### Intérêt dans le projet

En tant que propriétaire forestier et signataire d'un contrat d'octroi d'option d'installation d'éolienne avec le promoteur, mes intérêts dans ce projet sont multiples. Ces intérêts sont :

- Ø Ma contribution à l'implantation de source d'énergie verte et renouvelable.
- Ø Ma contribution à croissance économique de notre région.
- Ø Ma contribution à la conscientisation de notre société locale et Québécoise à l'environnement durable.
- Ø Les revenus annuels apportés pour chacune des éoliennes implantées sur nos terres seront un apport intéressant et non négligeable à la rentabilité de nos fermes forestières et agricole.

### L'influence sur l'environnement et la qualité de vie

En tant que producteur agricole, plusieurs d'entre nous sont affectés par le dépérissement des érablières. Des études scientifiques nous informent bien sur la principale cause de ce problème. L'annexe B réfère à plusieurs de ces études. Les pluies acides ont été clairement mises en cause dans le phénomène de dépérissement de nos érablières. Un des phénomènes associés à la pollution atmosphérique est l'acidité des précipitations. L'acidité des précipitations est causée principalement par le rejet du dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) et des oxydes d'azote (NOx) dans l'atmosphère, conséquence de la combustion de matières fossiles. Lorsque ces polluants se mélangent à la vapeur d'eau de l'atmosphère, ils sont convertis en acide sulfurique et nitrique, lesquels retombent ensuite sous forme de précipitations sur les forêts, les sols et les lacs. Selon les estimés, jusqu'à 75 % de l'acidité des précipitations qui se déversent sur le Québec provient de l'extérieur de ses frontières, en majorité de la région du Centre Ouest américain et de l'Ontario. L'acidité des précipitations est une préoccupation. En effet, les pluies acides influencent divers paramètres du cycle des éléments nutritifs de la forêt et de nos ferme, parmi lesquels le lessivage des éléments du sol est le plus important. Certains éléments présents dans le sol, comme le calcium (Ca) et le magnésium, que l'on appelle aussi des cations basiques, neutralisent l'acidité des précipitations. Toutefois, en jouant ce rôle, ces éléments sont alors moins disponibles pour la nutrition des arbres et de nos champs.

Nous savons tous que l'une des plus grandes sources de pluie acide sur notre territoire provient des centrales énergétiques au charbon du Centre Ouest américain et de l'Ontario. Nous joignons en Annexe A une carte illustrant la densité des centrales thermiques au charbon en Amérique du nord. Sachant que la production d'énergie excédentaire produite au Québec se retrouvera éventuellement vendue chez nos voisins Américain et Ontarien, ce fait devrait inévitablement conduire à la fermeture d'une centrale de production d'énergie au charbon ou au moins empêcher la construction d'une nouvelle centrale au charbon.

Ayant moi-même vue des parcs éoliens en Gaspésie et visité un parc à l'Île du Prince Edward, j'ai été à même de constater l'effet de tel projet sur les paysages. Ayant fait ces constatations visuelles, il m'apparaît plus intéressant de voir ces grands oiseaux blancs que des enlignements de tours d'Hydro Québec, des agglomérations urbaines, d'artères de rue principale équipées de multiples pancartes d'annonces commerciales et de tous ces autres artifices installés ici et là pour desservir notre mode de vie.

Les niveaux de bruits auquel le promoteur doit se conformer est tout à fait acceptable. 45 BDA le jour et 40 BDA la nuit mesurés au niveau des habitations.

### Acceptabilité dans le milieu

Je considère ce projet acceptable pour le milieu considérant toutes les précautions qui sont prises dans l'élaboration du projet, considérant la durée du projet et toutes les mesures de contrôle qui seront mises en place lors de la construction et de l'exploitation du projet éolien.

### Éléments du projet qui devraient être modifiés

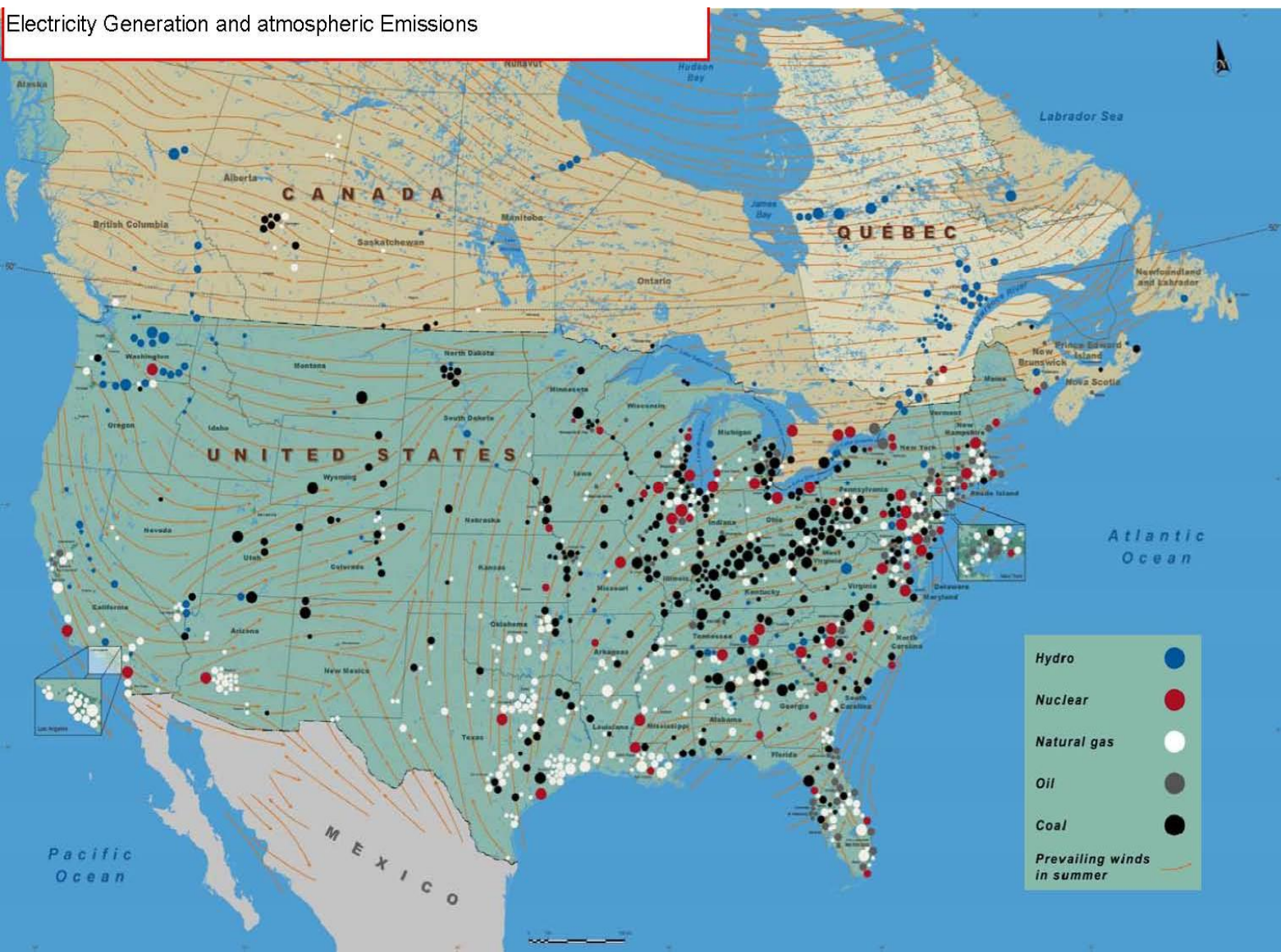
Je ne crois pas que le projet devrait être modifié de façon importante, considérant que :

- Ø Les lois, normes et règlements municipaux, régionaux, provinciaux et fédéraux sont tenus en compte et respectés.
- Ø Que nos élus et la population régionale supportent le projet en très grande majorité.
- Ø Lors des négociations des ententes avec chacun des propriétaires forestier et agricole, notre négociateur syndical soit l'UPA nous a permis de faire intégrer à nos ententes avec le promoteur les items qui nous tenaient à cœur tel la bonne gestion des pratiques forestières et agricoles, l'intégration d'une ressource technique spécialisée en foresterie au niveau de la surveillance des travaux de construction, la remise en état des sites d'implantation une fois la vie utile des équipements terminée et bien d'autres.

### Selon moi, ce projet devrait être autorisé compte tenu que:

- Ø Ce projet devrait être accepté pour son apport à l'environnement compte tenu qu'il s'agit de production d'énergie durable et renouvelable.
- Ø Ce projet devrait aussi être retenu pour la contribution qu'il apportera au développement économique régional.
- Ø L'environnement est l'une des préoccupations du promoteur et le promoteur agit de façon professionnelle et responsable dans l'élaboration de ce projet.
- Ø Hydro Québec est le client ultime du promoteur, ce qui nous assure que le projet est bien structuré légalement et fonctionnellement.

# Electricity Generation and atmospheric Emissions



Annexe A :

## Annexe B : Documents de référence

PAYETTE, S., M.J. FORTIN et C. MORNEAU, 1996. The recent sugar maple decline in southern Quebec: Probable causes deduced from tree rings. *Can. J. For. Res.* 26, 1069–1078.

DUCHESNE, L., R. OUIMET et D. HOULE, 2002. Basal area growth of sugar maple in relation to acid deposition, stand health, and soil nutrients. *Journal of Environmental Quality* 31: 1676–1683.

DIRECTION DE LA CONSERVATION, 1998. Le verglas de 1998. Les conséquences probables dans les peuplements forestiers touchés. Direction de la conservation, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 14p.

TURBIS, C. et HÉBERT, C. 2006. La santé et l'aménagement des érablières : Des insectes à profusion. Fichier technique n. 2, Progrès forestier, Août 2006.

MORIN, R.S., LIEBHOLD, A.M., TOBIN, P.C., GOTTSCHALK, K.W. et LUZADER, E., 2007. Spread of beech bark disease in the eastern United States and its relationship to regional forest composition. *Can. J. For. Res.* 37: 726-736.

DUCHESNE, L., R. OUIMET, J.-D. MOORE et R. PAQUIN, 2005. Changes in structure and composition of maple-beech stands following sugar maple decline in Québec, Canada. *Forest Ecology and Management* 208: 223-236.

DUCHESNE, L. et R. OUIMET, 2008. Population dynamics of tree species in southern Quebec, Canada: 1970-2005, *Forest Ecology and Management* 255: 3001-3012.

HOULE, D., L. DUCHESNE, J.-D. MOORE, M. LAFLÈCHE et R. OUIMET, 2002. Soil and tree-ring response to soil liming in a sugar maple stand, Lake Clair Watershed, Quebec, Canada. *Journal of Environmental Quality* 31: 1993-2000.

MOORE, J.-D., L. DUCHESNE, et R. OUIMET. 2008. Soil properties and maple-beech regeneration a decade after liming in a northern hardwood stand. *Forest Ecology and Management* 255: 3460-3468

MOORE, J.D., et R. OUIMET, 2006. Ten-year effect of dolomitic lime on the nutrition, crown vigor, and growth of sugar maple. *Revue canadienne de recherche forestière* 36: 1834–1831.

OUIMET, R., L. DUCHESNE et C. CAMIRÉ, 2003. DELFES : Diagnostic des éléments limitatifs selon le feuillage de l'érable à sucre et le sol. Gouvernement du Québec, Ministère des Ressources naturelles du Québec, Direction de la recherche forestière. Version 1.0.